



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 janvier 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 janvier 2010

PROJET DE RÉNOVATION URBAINE ET
SOCIALE - CONVENTION ANRU :
REGROUPEMENT DES OPÉRATIONS DE LA
MATRICE FINANCIÈRE SELON L'ÉTUDE DE
DÉFINITION URBAINE DE LA TOUR CHABOT -
GAVACHERIE - AVENANT SIMPLIFIÉ N° 2

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
21 janvier 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Aurélien MANSART -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Delphine PAGE

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard BARE - Mme Françoise BILLY

ORU

**PROJET DE RÉNOVATION URBAINE ET SOCIALE - CONVENTION
ANRU : REGROUPEMENT DES OPÉRATIONS DE LA MATRICE
FINANCIÈRE SELON L'ÉTUDE DE DÉFINITION URBAINE DE LA
TOUR CHABOT - GAVACHERIE - AVENANT SIMPLIFIÉ N°2**

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La convention pluriannuelle entre l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) et la Ville de Niort a été signée le 10 mai 2007. Elle définit le cadre du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale du Clou Bouchet et de la Tour Chabot Gavacherie. Cette convention offre la possibilité de procéder à toute modification de son contenu par avenant simplifié.

L'étude de définition urbaine, menée sur le quartier Tour Chabot - Gavacherie a permis d'identifier les enjeux urbains, les identités, les problématiques techniques et financières, afin d'apporter une cohérence générale à l'échelle des sites concernés du quartier. Préalablement, cette étude a fait l'objet d'une concertation importante avec les habitants.

Au regard de l'évolution du projet, il est nécessaire d'acter par un avenant à la convention et à la matrice, les propositions élaborées par cette étude de définition.

Il apparaît que les opérations d'Aménagement du PRUS, figurant à la matrice financière, peuvent être regroupées entre elles selon une logique géographique et de chantier. Ces fusions permettront une globalisation et une simplification d'exécution et de suivi des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux. Les demandes de subvention et leurs versements en seront par là même simplifiés.

L'avenant simplifié n°2 et le tableau annexé, récapitulent les opérations concernées par ces modifications et regroupements.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avenant simplifié n°2 de la convention financière ANRU, signée le 10 mai 2007 ;
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER